Mise en ligne le 24 décembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Anne DROGO est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.5-162

Versement d'un acompte de la subvention d'équilibre 2026 au profit du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans l'attente du vote du Budget Communal 2026

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'assurer l'équilibre budgétaire et financier du budget CCAS pendant la période transitoire entre le 1er janvier et la date du vote du budget communal.

Considérant la participation financière essentielle du budget communal intervenant à hauteur de 70% des recettes du CCAS, il est proposé d'accorder un acompte de la subvention d'équilibre d'un montant de 185 000 € correspondant à 3/12ème de la subvention accordée au Budget primitif 2025 qui s'élevait à 740 000 €.

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Approuve** le versement d'un acompte de 185 000 € de la subvention d'équilibre 2025 au profit du budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- **Dit** que cet acompte sera versé au cours du 1er trimestre 2026 en fonction de la situation financière du CCAS,
- **Dit** que cet acompte sera repris dans la subvention définitive accordée lors du vote du budget primitif 2026 qui interviendra obligatoirement avant le 30 avril 2026.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 19 décembre 2025
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)